La plupart des passagers de première classe semblent avoir péri. Le médecin du bord, les deux télégraphistes, le commandant en second, le premier et le second mécanicien, et le maître d'hôtel ont été sauvés également ; le premier officier et le commissaire sont parmi les manquants.

L'« Empress-of-Ireland » a coulé si rapidement que ceux des passagers qui ont été assez heureux pour trouver place dans les canots de sauvetage étaient en chemise ; ils n'avaient sauvé aucun bagage. Leur état est lamentable. Quelques-uns ont les jambes et les bras cassés ; tous ont été en proie à des souffrances terribles.

M. Gosselin, avocat à Montréal, s'est sauvé en se cramponnant à un radeau.

La température de l'eau était d'un ou deux degrés au-dessus de zéro.

Londres, 30 mai. — Le directeur général pour l'Europe de la Canadian Pacific Cy déclare que, d'après les derniers télégrammes officiels parvenus à ses bureaux, *on a repêché déjà 400 cadavres.*

La situation politique ET l'attitude des socialistes

Intéressante interview d'Albert Thomas

Interviewé par un rédacteur de la « France de Bordeaux et du Sud-Ouest » sur la situation politique, Albert Thomas, député socialiste de la Seine, a fait d'intéressantes déclarations, notamment en ce qui concerne l'attitude des socialistes vis-à-vis du pouvoir.

En voici les passages essentiels :

— Il est tout d'abord, a dit Thomas, une chose dont personne ne peut douter : c'est que, malgré les réserves, malgré les formules hostiles dont s'enveloppent certains de mes camarades, les socialistes soutiendront « à fond » un gouvernement de gauche.

« Que le gouvernement poursuive la réalisation du programme de Pau, il ne lui manquera pas une voix socialiste, même lorsqu'il s'agira, non de faire aboutir une réforme, mais simplement d'éviter un traquenard.

LE RETOUR AU BLOC

— Aurait-on pu, aurait-on dû aller plus loin ?

— L'immense majorité de mes amis pense que la position dont je viens de vous parler est la bonne ; qu'elle est celle, en tous cas, qui réalise dans le parti une sorte d'unité morale qui lui donnera toute sa force à l'heure d'une bataille.

« En ce qui me concerne personnellement, j'estime qu'on aurait dû aller plus loin. Peut-être aurait-on rencontré des difficultés immédiates, mais pour l'avenir du parti et pour le succès des réformes réclamées en commun par les socialistes et les radicaux, une collaboration plus étroite eût été utile.

« Les deux partis sont aujourd'hui plus forts et mieux organisés : c'est dire qu'ils pourraient mieux défendre leur jalouse indépendance ; mais c'est dire aussi qu'ils pourraient passer entre eux des ententes plus régulières et prendre des engagements plus forts.

« Je persiste à penser qu'un programme de législature délibéré en commun, arrêté en commun, et imposé à un gouvernement qui, lui aussi, aurait pu être un gouvernement commun...

LES SOCIALISTES ET LA PARTICIPATION MINISTERIELLE

— Alors, c'est la participation des socialistes au pouvoir ?

— J'en ai toujours été partisan, et ce n'est pas aujourd'hui, à l'heure même où cette participation apparaît comme plus souhaitable que jamais, que je cesserai de l'être. Je ne suis, d'ailleurs, pas seul de mon avis dans le parti socialiste, et pour le surplus, je me moque de la façon dont certains interpréteront ma façon de voir à ce sujet.

« Dans l'état actuel des choses, et malgré l'ardeur réformatrice des radicaux et la bonne volonté des socialistes, j'ai peur que les événements ne dissocient les forces qui devraient être plus unies. J'ai peur surtout que le jeu des combinaisons personnelles ne se substitue aux décisions des partis. »

LA SITUATION DE M. DOUMERGUE

Sur la situation politique, Albert Thomas s'explique en ces termes :

— M. Doumergue est un homme de courage : il l'a montré. S'il n'a pas la collaboration complète (que pour ma part je souhaiterais) des socialistes, il est sûr du moins de leur appui. Qu'il y aille carrément ! Qu'il affirme son programme : impôt sur le revenu, impôt sur le capital ; premières mesures en vue du retour à la loi de deux ans en 1915. Qu'il fasse à l'intérieur du ministère, s'il en est besoin, les opérations nécessaires à la réalisation de ce programme, et il pourra défier toutes les manœuvres du modérantisme. Il pourra même contempler, avec un sourire amusé, le petit jeu où ne craignent pas d'entrer certains de ses collaborateurs.

POUR LE RAPPROCHEMENT FRANCO-ALLEMAND

La Conférence interparlementaire de Bâle

Bâle, 30 mai. — Ce matin, à 10 heures, les délégués français ont tenu une première réunion où ils ont arrêté le texte de la résolution qui fut soumis ensuite aux délégués allemands. Ceux-ci délibérèrent de 11 heures à midi et acceptèrent la résolution, sauf quelques changements. Puis la résolution fut soumise à une délibération, sous la présidence simultanée de MM. d'Estournelles de Constant et Haussmann, et donna lieu à une discussion assez animée.

Les Français furent frappés de la part active que prirent à cette discussion les délégués nationaux-libéraux.

M. Bernstein rappela et commenta son récent discours au Reichstag, où il étudia la question de l'autonomie de l'Alsace-Lorraine.

La résolution fut acceptée à l'unanimité.

Un communiqué officiel

Bâle, 30 mai. — Le comité interparlementaire franco-allemand s'est réuni ce matin à dix heures. Il a donné connaissance du communiqué suivant :

« Le comité permanent interparlementaire franco-allemand, institué par la conférence de Berne constate que cette conférence, qui a eu dans les deux pays le plus heureux retentissement, a déjà produit des effets utiles. Il a accru chez tous les citoyens éclairés de France et d'Allemagne l'espoir d'un rapprochement durable entre les deux nations et la volonté d'y coopérer. L'heure est propice pour une action méthodique en ce sens.

« Les peuples souffrent d'un régime de défiance réciproque et d'incessantes alarmes qui se traduisent partout par les lourdes charges d'armements, menacent d'amener aux crises économiques et financières les plus graves et paralysent l'effort de la civilisation.

« Le jour approche où l'opinion publique dans tous les pays demandera des comptes à la presse chauvine et à ses inspirateurs qui aggravent tous les incidents et cherchent sans cesse à créer des malentendus. Le comité franco-allemand est résolu à redoubler d'efforts pour mettre en pleine lumière la volonté pacifique de l'immense majorité des citoyens des deux peuples.

Pour cela il décide d'abord d'organiser un service de correspondances pour que Français et Allemands soient mutuellement renseignés sur la réalité des faits que déforment trop souvent des informations tendancieuses et des commentaires passionnés.

Il décide en outre, qu'il y a lieu de rappeler d'un commun accord et avec insistance si des difficultés se produisaient pour le règlement d'un litige, que la procédure de l'arbitrage, notamment avec les moyens de conciliation prévus par les conventions de la Haye, est celle qui convient le mieux à la dignité et aux biens des peuples civilisés.

Enfin il croit qu'il y a lieu, pour que la volonté de paix de chacune des deux nations apparaisse nettement à l'autre de tenir désormais en France et en Allemagne, des assemblées plénières des parlementaires adhérant à l'œuvre de la conférence de Berne.

Il sait que cette conférence a assumé une grande et difficile tâche ; qu'il ne suffira pas pour la mener à bien, de quelques manifestations isolées, mais qu'il y faudra un travail continu, persévérant et prolongé.

Pour assurer la paix définitive et confiante entre deux grandes nations qui se sont si souvent heurtées au cours de leur glorieuse et douloureuse Histoire, un immense *effort d'éducation* et de bonne volonté réciproques est nécessaire.

Cette œuvre n'est pas au-dessus du génie des deux peuples.

Dès maintenant, la France et l'Allemagne peuvent aborder les difficultés que suscite la marche du monde avec le respect réciproque que se doivent deux grands peuples, nécessaires tous deux à la civilisation humaine et dans un esprit de paix et d'équité.

C'est dans cet esprit, c'est pour cette œuvre que le comité permanent organisera cette année, et le même jour, en France et en Allemagne, deux réunions interparlementaires auxquelles participeront dans chacun des deux pays les membres français et allemands adhérant à la conférence de Berne ».

Le gouvernement du canton de Bâle-Ville a adressé une lettre de vienvenu au président de la commission, lettre à laquelle la conférence a décidé de répondre en chargeant ses deux présidents, MM. d'Estournelles de Constant, sénateur français, et Conrad Haussmann, député au Reichstag allemand, d'aller remercier personnellement M. Mangol, docteur, conseiller d'Etat.

Les députés français comme les députés allemands expriment leur vive satisfaction sur le résultat de l'entrevue.

Dans la Région

A LILLE

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme

LA PREMIERE JOURNEE A VU NAITRE UNE ADRESSE DE SYMPATHIE AUX PACIFISTES ALLEMANDS ET FRANÇAIS ET UN VŒU RECLAMANT LE DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE POUR LES FEMMES.

C'est hier samedi que s'est ouvert à Lille le Congrès annuel de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen.

CE QU'EST LA LIGUE

Rappelons ce qu'est la Ligue des Droits de l'Homme.

Elle s'est constituée le 4 juin 1898. Dès son premier manifeste, elle affirmait : 1. Qu'elle s'appliquerait par la propagande à faire vivre dans les moeurs et à réaliser dans les lois les principes républicains de la Révolution ; 2. Qu'à partir de ce jour, toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé était assurée de trouver auprès d'elle conseils et assistance.

Depuis quatorze ans, par la revue, le livre et la brochure, dans des milliers et des milliers de conférences, elle a informé le pays ; elle a combattu les conseils de guerre, les bagnes d'Afrique, le Code militaire; elle a dénoncé les brutalités de la police, les mensonges de la raison d'Etat, le scandale des instructions sommaires et des jugements de haine, les attentats à la liberté de pensée ; dans toutes les questions qui ont inquiété la conscience publique, elle a défendu la légalité contre l'arbitraire et contribué à redresser le droit dans le sens de l'équité.

Nul n'ignore ses campagnes retentissantes à propos de l'affaire Dreyfus, ses victoires récentes dans l'affaire Durand et dans l'affaire Rousset. Ce qu'on sait moins c'est la suite innombrable des interventions qu'elle fait tous les jours, silencieusement, en faveur des plus humbles victimes. Elle reçoit d'année en année des plaintes en nombre croissant : 7.709 en 1911 ; 3.799 en 1912 ; 9.288 en 1913.

La Ligue compte aujourd'hui cinquante-deux mille adhérents.

Son président actuel est Ferdinand Buisson, ancien député de la Seine, qui remplaça à la tête de la Ligue, Francis de Pressensé.

LA SEANCE DU MATIN

Dans la salle du Rectorat de l'Académie, 27, rue des Jardins, qui ornent des drapeaux tricolore et un buste de la République, les congressistes venus de tous les points de la France, au nombre d'une centaine, prirent place vers neuf heures du matin.

On remarque les vice-présidents de la Ligue, MM. Glay, instituteur, et Bouglé, chargé de cours à la Sorbonne, Guernut, secrétaire général, Westphal, trésorier général, Baylet, président de la Fédération de la Gironde, Kahn, professeur agrégé de l'Université, Gonnelle, délégué d'Hanoï, Collier, président de la Section de Lille.

Le bureau est ainsi composé : Président, M. Baylet, assesseurs MM. Vien, président de la Fédération de l'Hérault, Schwab, président de la Fédération des Vosges, Massonneau, secrétaire de la Fédération de la Seine, Hughes, président de la Fédération de la Somme.

Le Congrès est ouvert par M. COLLIER, qui souhaite la bienvenue aux congressistes et remercie de l'hospitalité accordée à la Ligue, M. Lyon, recteur. Il parle ensuite en termes émus de la grande figure de De Pressensé qu'il évoque et dépeint ensuite le beau caractère de Ferdinand Buisson qui lui succéda.

Au nom du Comité central, M. BOUGLE se déclare heureux de se trouver dans notre région où l'action de la Ligue est nécessaire. A son tour il parle de De Pressensé et Buisson dont il fait l'éloge.

M. BAYLET donne ensuite connaissance du programme du Congrès puis on procède à la nomination de différentes commissions.

Pour la réconciliation de la France et de l'Allemagne

L'Assemblée décide ensuite à l'unanimité l'envoi du télégramme suivant au président de la Conférence Internationale pour la Paix à Bâle :

« Congrès Ligue Droits Homme réuni Lille adresse parlementaires allemands et français réunis Bâle salutations fraternelles et souhaite passionnément que travaux conférence préparent réconciliation finale France et Allemagne et une juste et pacifique solution question Alsace-Lorraine ».

LES RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

On lit ensuite le rapport moral dressé par M. GUERNUT, secrétaire général. L'activité croissante de la Ligue y est notée, ainsi que la liste des victoires remportées et l'accroissement du nombre des ligueurs.

Continuant par un appel à tous les ligueurs pour qu'ils s'emploient activement à faire encore grossir leurs rangs, M. Guernut termina ainsi :

« Mais si, groupés autour de notre président nouveau, fiers de sa haute conscience et honorés de son dévouement, nous savons tous rester unis, confiants dans notre raison d'être, ardents à la justifier, nous rendrons de plus en plus rares en France l'illégalité, l'abus de pouvoir, l'arbitraire administratif et nous contribuerons ainsi à réaliser la République, qui est le gouvernement du peuple par le respect de la Loi ».

— Le rapport financier a été fait par M. WESTPHAL, trésorier. Il constate que la situation financière de la Ligue est bonne. La question du Bulletin officiel de la Ligue y est traitée.

Il a été question déjà de servir gratuitement le B. O. à tous les Ligueurs.

M. BAYLET démontre tout l'intérêt que présenterait ainsi la diffusion du Bulletin-Journal.

Une discussion s'engage à ce propos et relativement à la question de la vie matérielle du Bulletin.

Finalement, il est décidé que le Bulletin restera tel qu'il est et que chaque année — en attendant de pouvoir faire plus — un numéro dans lequel sera exposé le plus largement possible la vie de la Ligue sera envoyé à tous les Ligueurs.

La séance fut levée à midi.

LA SEANCE DE L'APRES-MIDI

A quatorze heures, la seconde séance de travail fut ouverte.

Elle fut consacrée à la discussion d'un rapport sur « Le vote des femme dans les élections municipales », présenté par M. Ferdinand HEROLD, vice-président au nom du Comité central.

Pour le vote et l'éligibilité des femmes

M. HEROLD résume son rapport dans lequel il s'est attaché à démontrer qu'il n'y a plus lieu aujourd'hui de réfuter longuement les objections traditionnelles contre l'octroi d'un pouvoir électoral aux femmes qui sont aussi aptes à voter que les hommes.

D'ailleurs les pays sont nombreux où, maintenant, les femmes ont le droit de voter. La Chambre Française va avoir à discuter cette question (proposition de loi Dussaussoy).

Selon l'auteur du rapport, le droit de suffrage dans les élections municipales serait pour les femmes un excellent moyen d'éducation électorale qui les amènerait à réclamer ensuite le vote politique.

Il propose donc au Congrès d'adopter le vœu suivant :

« Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme,

Considérant que les thèses anciennes sur l'infériorité de la femme ne peuvent plus être soutenues sérieusement ;

Considérant que le droit de suffrage, non seulement pour les élections municipales, mais encore pour les élections politiques, a été accordé aux femmes dans de nombreux Etats ;

Considérant que dans aucun de ces Etats on ne s'est repenti de la mesure prise ;

Considérant qu'en France certaines catégories de femmes sont admises à voter lors des élections à divers tribunaux ou conseils ;

Considérant qu'il est injuste de refuser aux femmes des droits qui correspondent à des devoirs qu'on leur impose ;

Considérant, toutefois, que beaucoup de femmes françaises subissent encore une domination qui ne leur permettrait pas d'user librement de leur droit de vote, surtout en matière politique ;

Considérant qu'elles ont besoin d'une éducation électorale ;

Considérant que cette éducation ne peut être mieux donnée que par la pratique même du vote ;

Considérant que dans les affaires municipales, les femmes peuvent rendre les plus grands services ;

Persuadé, d'ailleurs, que l'éducation électorale des femmes se fera très rapidement et que, dans peu d'années, il faudra leur accorder le droit intégral de suffrage,

Emet le vœu :

Que le Parlement accorde aux femmes le droit de vote pour les élections aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils généraux, et dans un délai tel que le droit nouveau puisse s'exercer lors des prochaines élections municipales».

Mme MARIA VERONE, avocat à la Cour d'Appel, se déclare partisan de l'extension du droit au vote politique et à celui de l'éligibilité.

Il y a actuellement chez les femmes — dit-elle — moins d'illettrés qu'il n'y en avait en 48 chez les hommes lors de la première application du Suffrage Universel. Les femmes sont plus pratiques que les hommes. Elles ont souvent donné la preuve qu'elles étaient pour les solutions pratiques. Elles sont aussi aptes que les hommes à s'occuper de la chose publique.

Au cours de conférences faites par Mme Vérone, les femmes se sont nettement prononcées par leurs applaudissements pour le retour à la loi militaire de deux ans et l'application de l'impot sur le revenu, par exemple.

Le Congrès de Rennes, dit-elle en terminant, a pris des résolutions plus hardies que celles présentées aujourd'hui.

C'est pourquoi à son tour le voeu suivant dont les considérants diffèrent du précédent :

« Considérant que la Ligue des Droits de l'Homme a émis en 1909 un voeu en faveur de la reconnaissance légale de l'égalité politique entre les deux sexes,

« Considérant que de nombreux conseils généraux ou municipaux se sont prononcés tout au moins en faveur du vote municipal des femmes ; qu'en effet les femmes peuvent rendre les plus grands services dans les affaires de la Cité.

« Considérant qu'un projet dans ce sens a été déposé en 1906 à la Chambre des Députés et n'a pas encore été discuté en séance publique bien qu'il eût été adopté par la commission du Suffrage Universel et approuvé par 250 députés.

« Emet le voeu que, en attendant la proclamation de l'égalité politique des sexes, dont la Ligue affirme à nouveau le principe, le Parlement accorde aux femmes le droit de vote et d'éligibilité pour les élections aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils généraux et dans un délai tel que le droit nouveau puisse s'exercer lors des prochaines élections municipales.

VALENTIN, président de la Fédération du Nord, fait ensuite un fougueux plaidoyer en faveur de la thèse soutenue par Mme Maria Vérone.

Plusieurs autres congressistes, MM. LHERMITTE, de la Fédération du Faubourg Montmartre, CORCOS, secrétaire général de la Fédération de la Seine, et MOITHY, de Lille, etc., etc., prononcent pour ou contre le voeu, mais finalement les derniers amendements et motions sont retirés et le voeu présenté par Hérold et modifié par Mme Vérone, est soumis au vote du Congrès.

A ce moment, MM. Ferdinand BUISSON, président de la Ligue, et Gabriel SEAILLES, professeur à la Sorbonne, qui arrivent de Paris, effectuent leur entrée dans la salle. Une ovation chaleureuse leur est faite.

M. Baylet leur souhaite la bienvenue au nom des congressistes qui frappent un « ban » en leur honneur.

L'Assemblée appelée ensuite à se prononcer sur le vœu en faveur du vote des femmes l'adopte sans restriction et la séance est levée.

Un meeting à l'Union de Lille

La partie non officielle du Congrès comprenait entre autres un grand meeting organisé au théâtre de l'Union de Lille.

Une nombreuse assistance se pressait dans la coquette salle de la rue d'Arras quand, à 9 heures, la séance fut ouverte par M. Buisson, président.

M. Collier, de Lille, rappela d'abord l'œuvre de la section lilloise dont il souhaita le développement.

Puis M. Hérold parla de Francis de Pressensé à la mémoire duquel il fit le plus bel éloge en retraçant la vie de celui qui fut tout dévoué à la cause de la Justice.

M. Guernut montra le but de la Ligue, dont il fit l'historique.

Il parla de la beauté de son œuvre et des bienfaits répandus par elle en citant les nombreuses causes dont elle s'est occupée.

M. Glay, s'adressant aux fonctionnaires, leur expliqua qu'ils avaient besoin comme les prolétaires, du concours de la Ligue. Il les invita à venir grossir les rangs des ligueurs.

M. Sicard de Plauzoles parla longuement de la nécessité d'un rapprochement franco-allemand et cette question fut encore traitée avec une grande autorité par M. Sénilles.

Enfin, M. Buisson reprenant l'esprit des précédents discours parla de l'œuvre de la Ligue et invita tous les républicains à collaborer activement au progrès social.

Il termina en disant : « Associons-nous à la recherche de la solution du problème que s'attachent à trouver les pacifistes Français et Allemands et qui mettra fin au mensonge de la Paix Armée ».

Une salve d'applaudissements salua cette péroraison.

***

Aujourd'hui dimanche, il y aura séance de travail et banquet dans les salons de l'Elysée, 65, boulevard de la Liberté.

Les travaux se termineront lundi et mardi les congressistes se rendront en excursion à Bruxelles.

On nous communique :

C'est le dimanche matin 31 mai, à neuf heures, que commencera, au Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, la discussion du rapport de M. Ferdinand Buisson, sur l' « Achèvement de l'œuvre scolaire de la République ».

Les membres de l'enseignement seront reçus aux séances sur la présentation de leur carte de membre de l'enseignement.

A Haubourdin

Les suites d'un grave accident

UN BLESSÉ SUCCOMBE A L'HOPITAL DE LA CHARITE DES SUITES DE BLESSURES

Le 22 mai, vers dix heures du matin, trois ouvriers et le directeur de l'usine des chaux et ciments d'Haubourdin, M. Bedoué, se trouvaient dans l'établissement, quand par suite d'un retour de flamme d'un appareil, ils furent en un instant environnés par le feu. Deux des ouvriers réussirent à s'enfuir, mais M. Bedoué et un des ouvriers ne purent suivre leur exemple.

Le directeur, en une minute, eut ses vêtements de toile détruits par les flammes.

On le releva aussitôt, mais il portait de multiples brûlures sur le corps. Les mains et les bras étaient aussi très grièvement atteints.

Le blessé fut transporté d'urgence à l'hôpital de la Charité. Malgré les soins qui lui furent prodigués il y succomba des suites de ses brûlures.

M Bedoué, qui est célibataire, était âgé de 35 ans.

A Boeschepe

Arrestation mouvementée d'un escroc

AU MOMENT D'ETRE INCARCERE, IL TENTE DE S'EMPOISONNER AVEC DE L'ARSENIC

Un étranger à la localité, nommé Hardy âgé d'environ quarante ans, était depuis quelques jours à Baeschepe ; les allures louches de cet individu ne tardèrent pas à attirer l'attention du garde-champêtre qui fit part de son impression à la gendarmerie de Bailleul.

Les représentants de l'autorité se rendirent sur les lieux samedi et, après un interrogatoire sommaire, arrêtèrent le quidam et le conduisirent à la chambre de sûreté de la gendarmerie.

Au moment où on l'incarcérait, cet individu tenta de se suicider en absorbant un poison qui semble être de l'arsenic.

Le maréchal des logis Olivier s'élança aussitôt sur son prisonnier, il lui introduisit ses doigts dans la bouche afin d'empêcher l'absorption du poison cependant que le prisonnier était déjà en proie à de vives douleurs.

Les docteurs Heze et Cortyl, appelés en toute hâte, lui administrèrent un contre-poison qui eut d'heureux résultats. Le prisonnier est actuellement hors de danger.

Cet homme aurait commis d'importants détournements en Meurthe-et-Moselle ; il était sous le coup d'un mandat d'arrêt, paraît il.

En fuite depuis quelque temps, il rôdait aux environs de la frontière. Sa femme serait à Dunkerque, avec sa petite fille, âgée de 3 ans

A MAMETZ

Un insoumis mort depuis 37 ans !

Les gendarmes de l'arrondissement de Saint-Omer recevaient le 31 mars dernier, du bureau de recrutement de Dunkerque, l'ordre de rechercher un insoumis, nommé Paul Delpouve, de la classe 1895, né à Boesenghem, le 1er octobre 1875.

Au cours de l'enquête faite à ce sujet, on constata que Delpouve était mort à Mametz, le 1er septembre 1877, vingt-deux mois après sa naissance. Les registres de cette commune en font foi.

A Armentières

L'EMPRUNT D'ARMENTIERES

Paris, 30 mai. — L' « Officiel » publie un décret modifiant le taux d'intérêt de l'emprunt que la Chambre de Commerce d'Armentières a été autorisée à contracter en vue de l'établ...

Dernière Heure

La situation ministérielle

M. Doumergue serait décidé à se retirer — Un Cabinet Viviani ?

L'« Agence Havas » nous transmet la dépêche suivante :

Paris, 30 mai. — M. Doumergue, après s'être entretenu ce matin de la situation politique et parlementaire avec MM. Viviani et Bienvenu Martin, a reçu à la fin de l'après-midi M. Lebrun, ministre des colonies.

» A l'heure actuelle, M. Gaston Doumergue semble avoir terminé ses consultations. Les conversations qu'il a eues avec ses collègues du Cabinet et avec de nombreux sénateurs et députés permetteraient, assure-t-on, de considérer sa retraite comme très probable. Toutefois, avant de faire connaître sa décision, le président du Conseil conférera à nouveau avec les membres du Cabinet. Ceux-ci ont été convoqués pour lundi matin à dix heures et demie au ministère des affaires étranges.

» Cette conférence aura-t-elle pour résultat de modifier la manière de voir de M. Doumergue ? Il est certain que des efforts en ce sens seront tentés par les collaborateurs de M. Doumergue, mais les personnalités qui, ces jours derniers, ont eu l'occasion d'approcher le président du Conseil, inclinent fortement à penser que toutes les instances seront vaines. Il leur apparaît, en effet, que le président du Conseil, tout en contestant que sa retraite pût présenter de sérieux inconvénients au point de vue politique, s'évertuait à réfuter les arguments qu'on faisait valoir en faveur de son maintien au pouvoir.

» M. Doumergue estimerait que la tâche qu'il a poursuivie au milieu des difficultés sans nombre était achevée, du moins en ce qui le concerne. **Quant au choix de son successeur, M. Doumergue est convaincu qu'il sera singulièrement facilité du fait que l'œuvre à poursuivre s'impose par la force même des choses et que nul dans les rangs du parti républicain n'entend se dérober à l'effort nécessaire.**

» M. Doumergue aurait encore ajouté qu'il tenait à rendre hommage à tous ses collègues du Cabinet, de la collaboration loyale, cordiale et affectueuse lui a été si précieuse.

» **Parlant de Viviani, dont il se plaît à vanter le grand talent et le sens profond des réalités, il aurait laissé entendre qu'il était au nombre de ceux au concours desquels il conseillerait, le cas échéant, de faire appel.**

» M. Doumergue voudrait également donner un conseil à l'homme politique, quel qu'il soit, qui sera appelé à lui succéder. En raison de la complexité et de l'importance des problèmes qui solliciteront son attention et des obligations auxquelles il aura à faire face, il l'engagera très vivement à ne pas ajouter au fardeau de la présidence celui de la direction du ministère des affaires étrangères. Il sait par l'expérience qu'il vient d'en faire combien est difficile le cumul de ces deux imposantes fonctions.

Telles sont, en substance, les déclarations qu'aurait faites M. Doumergue et que quelques-uns de ceux qui affirmaient les avoir recueillies répétaient cet après-midi dans les couloirs de la Chambre.

Comme on l'a vu, elle indique qu'à moins de revirement que certains continuent à espérer, la démission du Cabinet sera chose faite dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Grève de journalistes parlementaires en Espagne

Madrid, 30 mai. — Un nouvel incident a marqué la séance d'hier à la Chambre. Le député républicain Nougués a protesté contre la présence dans les couloirs de la Chambre d'individus de la police secrète, dont le rôle, dit-il, n'est que de regarder, d'écouter et d'observer. Le ministre de l'intérieur releva cette dernière réflexion, faisant remarquer à M. Nougués que ce qu'il disait pouvait s'appliquer à une autre profession. Les journalistes se sentirent visés et de vives protestations se firent entendre dans la tribune de la presse par les cris de: « A la porte! » M. Roméo, directeur de la « Correspondencia de Espana », fit remarquer que cette attribution n'appartenait qu'au président de la Chambre. Les reporters se levèrent indignés et descendirent dans les couloirs aux cris de « En grève !» Un grand tumulte s'en suivit.

Une commission de députés journalistes a rendu visite au président de la Chambre et à M. Dato. Le ministre de l'intérieur, M. Besada, a déclaré qu'il n'avait pas voulu attaquer la presse, mais défendre le corps de la police. Cette explication n'a pas été jugée suffisante et les journalistes ont décidé de ne plus faire le compte-rendu des séances tant que le ministre de l'intérieur ne se serait pas expliqué devant la Chambre. Le député Burrell demandera ces explications aujourd'hui.

Quelques députés, entre autres M. Lerroux, radical, ont ajourné leur interpellation sur la question du Maroc jusqu'à ce que le différend soit tranché.

Le voyage présidentiel en Bretagne

Saint-Malo, 30 mai. — Le Président de la République a quitté Vitré ce matin à 8 heures 30, se rendant à Fougères où une réception chaleureuse lui a été réservée.

A 11 heures 30, le train présidentiel quitte cette ville au milieu des acclamations.

Après un arrêt à Autrain, à une heure quinze, il arrive à Dol à deux heures trente-cinq. Sur le quai de la gare, le Maire présente à M. Poincaré son Conseil municipal. Le train repart après un court arrêt pour St-Malo où il arrive à trois heures.

Après une courte réception, M. Poincaré, accompagné par le maire de la ville, se rend en daumont à l'Hôtel-de-Ville.

Le Président arrive à trois heures dix à l'Hôtel-de-Ville où ont lieu les présentations du Conseil municipal, des fonctionnaires et de la municipalité de Southampton.

St-Malo, 30 mai. — Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le Président de la République remet un certain nombre de médailles à d'anciens combattants de 1870. Puis il se rend à pied jusqu'à la porte Saint-Vincent où il remonte en voiture, et part pour Paramé.

A la limite de cette commune, le chef de l'Etat est salué par le maire, qui prend la place dans la daumont présidentielle, du maire de St-Malo.

Le cortège s'arrête devant la mairie, M. Poincaré se fait présenter les membres du Conseil municipal.

On reprend ensuite la direction de Saint-Servan. A la limite de la commune de Paramé, le maire cède sa place au maire de

La Catastrophe de l'Empress of Ireland

UN TELEGRAME DU ROI D'ANGLETERRE A M. POINCARE

Paris, 30 mai. — Le roi d'Angleterre a répondu par le télégramme suivant à la dépêche de condoléances adressée par M. Poincaré :

Londres, 30 mai.

Président de la République, Paris.

« Je m'empresse de vous envoyer, Monsieur le Président, mes sincères remerciements des condoléances que vous avez bien voulu m'adresser au sujet du terrible désastre de « Empress-of-Ireland ».

» La sympathie du peuple français en cette triste circonstance m'est particulièrement précieuse.

« Signé : GEORGES. »

Dans l'Armée

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA LEGION D'HONNEUR

Réserve et territoriale.

Infanterie. — Pour officier : Numéro 11, Lozé, chef de bataillon, garde des voies de communications de la 1re région.

Pour Chevalier : 19, Vincent capitaine de territoriale à la 1re région. — 43, Lemaire, capitaine au 1er territorial. — 44, Eliet, capitaine au 4e territorial. — 76, Drouet, capitaine au 6e territorial. — 138, Loseignol, capitaine au 4e territorial.

Cavalerie. — *Pour officier* : M. Bonneville de Marsangy, capitaine de territorial, service des remontes au 1er corps.

Génie. — Pour officier : 2, Houy, chef de bataillon territorial à la 1re région.

Service de santé. — Pour officier : Cornille, médecin principal de 2e classe.

Pour chevalier : Lefort, médecin major de 1re classe.

Artillerie. — Pour chevalier : Lambert, capitaine au groupe territorial du 1er à pied à Dunkerque. — Sanders, capitaine de territorial au 27e. — Barbon, capitaine de territorial à l'Atelier de construction de Douai.

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA MEDAILLE MILITAIRE

Cavalerie. — Brand, adjudant à l'escadron territorial 1re région.

Gendarmerie. — Territorial : 44, Bertaud, brigadier à la 1re légion.

Artillerie. — Hautecœur-Reboux, adjudant de réserve au 15e. — Duriez, maréchal des logis chef au bataillon sédentaire de Lille.

Corps militaire des Douanes. — 1, Hanchart, soldat au bataillon de forteresse de Dunkerque, 3e compagnie. — 7, Sackebandt, soldat au bataillon 1er bis, 3e compagnie. — 8, Morio, soldat au bataillon du 1er bis, 2e compagnie.

LES BANDITS EN AUTO

LES AUTEURS DE L'ATTENTAT DE MONTPELLIER ARRETES

Montpellier, 30 mai. — Les auteurs de l'attentat dont le chauffeur Chabert a été victime sur la route de Béziers, dans les conditions que nous avons rapportées hier, ont été arrêtés hier soir, à Campagnan, par les brigades de gendarmerie de Montagnac et de Paulhan, alors qu'ils se disposaient à se mettre à table.

La gendarmerie a eu beaucoup de peine à les préserver contre la population qui voulait les lyncher. Ces jeunes bandits sont : Marius-Jean Laroche, né le 11 mars 1895 à Nevers, cuisinier, et Paul Maryse, né le 24 août 1895 à Paris, camelot. Ce dernier était porteur d'une somme de 77 francs.

L'état de Chabert, qui a été transporté à la clinique chirurgicale mutualiste de Montpellier, s'est amélioré sensiblement.

Inventeur réhabilité

Bath (Etat de New-ork), 28 mai. — L'aviateur Curtiss s'est fait prêter par le gouvernement un aéroplane inventé il y a dix ans par M. Langley, secrétaire de l'institut Smithsonian.

Jamais l'inventeur n'avait pu se servir de cet appareil, et il en est, dit-on, mort de chagrin. Or, Curtiss vient de se servir de cet appareil pour voler au-dessus d'un lac de la région. Il serait ainsi démontré que M. Langley a été le véritable pionnier des plus lourds que l'air et que son échec était dû uniquement à sa maladresse comme pilote.

La réforme du calendrier

Liège, 30 mai. — La conférence internationale réunie à Liège pour étudier la réforme du calendrier, a adopté les voeux suivants :

« 1° Qu'un calendrier perpétuel assurant une concordance parfaite entre les jours et les dates de l'année soit adoptée par les pouvoirs civils et les autorités religieuses.

2° Que l'année compte 364 jours, et soit composée de 52 semaines entières plus un jour complémentaire pour les années ordinaires et de deux jours complémentaires pour les années bissextiles.

3° La division de l'année en douze mois doit être conservée.

4. Que la fête de Pâques soit constamment fixée à l'un des premiers dimanches d'avril. »

En Albanie

UN APPEL DU PREMIER MINISTRE ALBANAIS

Rome, 30 mai. — On annonce officieusement que Turkhan pacha, président du Conseil d'Albanie, a adressé au marquis di San Giuliano, ministre des Affaires Etrangères d'Italie, un télégramme lui demandant d'envoyer d'urgence à Durazzo 500 hommes du corps international de Scutari.

Le marquis di Can Giuliano a répondu qu'il renouvellerait la démarche qu'il a déjà faite dans ce sens auprès des cabinets européens.

Durazzo, 30 mai. — Le prince Guillaume de Wied a demandé aux puissances d'envoyer des détachements internationaux qui seraient échelonnés le long de la frontière et sur la côte.

Mardi prochain, les chefs des insurgés se rencontreront à Sciak et à Tirana pour formuler définitivement leurs conditions.

La commission internationale de contrôle prendra part à cette réuntoin.

UN AEROPLANE TOMBE DANS UN ETANG

Marseille, 30 mai. — L'aviateur Noisarat, parti ce matin de l'aérodrome du Pas des Lanciers, est tombé dans l'étang de Bolmon par suite d'un raté de son moteur.

L'appareil s'est ...